

Fiche pratique : Les différentes formes associatives

Association d'utilité publique

- 3 années d'existence
- But social marqué avec une portée nationale ou internationale
- Légitimité particulière dans son domaine d'action
- Peuvent recevoir des donations et des legs (illimité)
- La demande d'accréditation d'utilité publique se fait auprès du ministère de l'Intérieur
- Obligations particulières : transparence des comptes, rapports annuels obligatoires...

Exemple : La Croix Rouge, Les Médecins du Monde, Téléthon...

Association d'intérêt général

- Caractère éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel...
- Avoir une gestion désintéressée
- Fonctionner au profit d'un grand nombre de personnes
- Au niveau fiscal, cela permet de délivrer des reçus aux donateurs pour qu'ils bénéficient d'une réduction d'impôts.

Exemple : Hippocampe 976, Cité d'Or, Les Ptits Loups..

Association agréée

- Reçoit un agrément d'une administration de l'état dans son domaine d'action
- Permet de recevoir des subventions et des dons
- Doit tenir une comptabilité transparente

Exemple :

Jeunesse Education Populaire (DJSCS) / Organisme de formation (DIECCTE et DJSCS)...